

Comptage des vitesses :

La mairie, suite à notre courrier, a effectué sur la semaine du 19 au 25 novembre 2014 un comptage avec analyse de vitesses sur la partie basse de la rue des Chaux.

Mr D'Olivier-Quintas nous présente les résultats. (documents disponibles auprès de l'association sur demande).

2 conclusions marquantes ressortent :

- Il existe une réelle différence entre le volume de véhicules à la montée et à la descente. Le trafic moyen est de 2000 véhicules par jour en descente et de 700 véhicules en montée. Il est à noter qu'en descente, 30% des véhicules sont des PL contre 1% en montée (PL=Poids Lourds : cette catégorie incluant les camionnettes).

- La vitesse excessive est avérée en descente, en particulier pour les PL. 85% d'entre eux circulent au-dessus de 75km/h ! Le record étant pour une voiture contrôlée à 130km/h.

Cela confirme les 2 axes de travail à privilégier :

1. réduire la vitesse des véhicules en descente,
2. réduire la circulation en descente.

1- Réduire la vitesse des véhicules en descente :

Les méthodes de prévention « douce » de type radar pédagogique, panneau de limitation de vitesse s'avèrent inefficaces.

Des contrôles de vitesse au laser pourraient être effectués. Mais il n'y a pas de localisation facile pour les policiers et surtout la solution reste ponctuelle et uniquement répressive.

La mairie a donc décidé d'engager une étude concernant l'installation de ralentisseurs sur la partie basse de la rue en tenant compte du caractère montagneux de la route.

2 - Réduire la circulation en descente :

La difficulté est de ne pas pénaliser les riverains qui empruntent cette voie notamment pour accéder à l'école.

Une possibilité serait de modifier la position du stop en descente sur l'entrée Nord de Rivoire de la Dame, en le redirigeant sur le lotissement. Le but est de dissuader les conducteurs de la Départementale de prendre la rue comme raccourci en descente.

Cet aménagement va être porté à l'étude. Mr le Maire nous apprend à cette occasion que les voiries sont à nouveau passées aux mains de la Métro.

Autres points abordés :

3 – Marquage de la ligne droite :

L'association a demandé à ce que la ligne blanche soit remise en état. Il y a des zones, en particulier au virage des fours à chaux, où elle n'existe plus. La demande est prise en compte.

4 – Réhabilitation du chemin piéton des Côtes :

Mr le maire nous a dit que dans le cadre du nouveau projet de Beaurevoir, il pourrait être inclus la remise en état et la sécurisation du chemin des Côtes. Il s'agirait de le rendre plus accessible aux piétons ainsi qu'aux vélos...

Afin de satisfaire l'ensemble des habitants du quartier, les membres de la Mairie ont insisté sur la nécessité de travailler en concertation avec l'association et les habitants du quartier. A cette fin, nous avons formé un comité de pilotage pour lequel nous invitons toute personne sensible au sujet à se joindre !

Une prochaine réunion en mairie a été programmée mercredi 25 février.

